

## II

### *Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique*

Ottawa, le 14 avril 1976.

No. DFR-1033

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note no. 9 du 13 janvier 1976, accompagnée de son Annexe, dans laquelle vous proposez que nos deux Gouvernements conviennent de l'exploitation et de l'entretien permanents d'une zone d'essai des torpilles dans le détroit de Georgie, et autorisent l'établissement et l'exploitation d'un système avancé de mesure acoustique sous-marine dans l'anse Jervis.

Je suis heureux de vous informer que les propositions contenues dans votre Note et les conditions énoncées dans son Annexe agrément au Gouvernement du Canada. Je puis donc confirmer que votre Note et la présente réponse, dont les versions anglaise et française font également foi, constituent à ce sujet, entre nos deux Gouvernements, un Accord qui entre en vigueur à la date de la présente réponse. Il est convenu que le présent Accord remplace l'Accord intervenu le 12 mai 1965<sup>(1)</sup> entre nos deux Gouvernements concernant la zone d'essai des torpilles.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma très haute considération.

ALLAN J. MACEACHEN  
*Le Secrétaire d'État aux  
Affaires extérieures*

Son Excellence M. Thomas O. Enders,  
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique,  
Ottawa.

---

<sup>(1)</sup> Recueil des Traités 1965 No. 6.